

Lab’Baladiya – Le laboratoire municipal

Alors que le besoin d’accompagnement des élus tunisiens est aujourd’hui essentiel à la bonne réussite du processus de décentralisation en Tunisie, **le Lab’Baladiya a pour objectif de :**

- **valoriser l’expertise des collectivités territoriales**, en encourageant les échanges et l’apprentissage privilégiés entre pairs (élus et administrateurs français et tunisiens réunis) autour de problématiques territoriales communes ;
- **dynamiser les relations de coopération décentralisée** existantes entre collectivités tunisiennes et françaises et en créer de nouvelles.

Après **les premières Rencontres franco-tunisiennes des élus municipaux** le samedi 20 et le dimanche 21 octobre 2018 pour engager un premier échange entre élus (voir programme ci-dessous) **six ateliers de formation de haut niveau seront organisés à destination d’un public franco-tunisien sur l’ensemble du territoire tunisien**. Ces ateliers permettront, pour les élus et agents municipaux tunisiens de mieux appréhender la déclinaison opérationnelle du nouveau code des collectivités locales et des nouvelles compétences attribuées aux communes (dans les domaines de l’éducation, de la santé, de l’environnement, du transport ou encore de l’assainissement).

En marge de ces ateliers, **un système de mentorat tuniso-français, notamment entre femmes élues et agentes**, sera mis en place pour permettre la pérennisation des acquis de la formation : poursuite du dialogue, voyages d’études, développement de projets de coopération décentralisée, et assistance technique si besoin.

Le Lab’Baladiya se distingue des circuits classiques de la formation pour encourager le développement de solutions innovantes fondées sur l’expérience des hommes et femmes investis au sein de leur commune, et en favorisant l’émergence de projets de coopération décentralisée entre collectivités françaises et tunisiennes.

Cette initiative est portée par l’Ambassade de France en Tunisie et la Délégation pour l’Action extérieure des Collectivités territoriales du Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, en partenariat avec la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes et le Ministère des Affaires Locales et de l’Environnement.

Les premières Rencontres franco-tunisiennes des élus municipaux

Programme prévisionnel – Tunis 20 et 21 octobre

Lieu : Hôtel Ramada Plaza - Gammarth

Samedi 20 octobre

13h30 : Accueil des participants

14h30 : Ouverture

Mot d'accueil par :

- M. Mohamed Slim Meherzi
Maire de La Marsa – Ville hôte

Allocutions d'ouverture :

- M. Olivier Poivre d'Arvor
Ambassadeur de France en Tunisie
- Mme Souad Ben Abderrahim
Présidente de la Fédération Nationale des villes Tunisiennes (FNVT) et Maire de Tunis
- Mme Christine Moro
Ambassadrice, Déléguée pour l'Action extérieure des Collectivités locales (MEAE/DAECT)
- M. Riadh Mouakhar
Ministre des Affaires locales

15h30 : Invité d'honneur

- M. François Baroin
Président de l'Association des Maires de France et Maire de Troyes

La décentralisation en France vue par un élu local

La Tunisie et la France sont toutes deux engagées, à des niveaux différents, dans des processus de décentralisation et de recomposition territoriale. Leur mise en œuvre passe par l'instauration d'un cadre institutionnel dédié, par le transfert des compétences et des ressources financières adéquates, par la modernisation des pratiques et par une meilleure concertation entre tous les niveaux de l'administration. Afin que leurs intérêts soient pris en compte dans les réformes menées par l'Etat, les collectivités sont contraintes de s'organiser pour faire entendre leur voix. Comment s'organiser pour porter la voix de tous et peser dans l'élaboration des grandes réformes ? Les associations de villes (comme l'AMF ou la FNVT) peuvent répondre à ce besoin en portant un plaidoyer fondé sur l'expertise du terrain

16h00 à 18h00 : Séance plénière : La Tunisie à l'épreuve de la décentralisation : quel rôle pour la coopération décentralisée dans la consolidation du pouvoir local ?

La Constitution du 27 janvier 2014 a consacré, par son chapitre VII (« du pouvoir local »), la décentralisation comme principe fondateur de la Tunisie post-révolutionnaire. Ce nouveau contexte

institutionnel et réglementaire intervient après sept années d'une difficile gestion des municipalités alors dépourvues de structures politiques légitimes, à un moment où l'attente et la demande sociale des citoyens est grande. C'est dans ce changement d'organisation politique, administrative et territoriale du pays que plus de 7000 nouveaux élus locaux ont pris leur fonction le 6 mai dernier.

Les enjeux de participation citoyenne, d'amélioration de la qualité des services locaux et de développement des territoires ne sont pas propres à la Tunisie et sont partagés par les élus français. La coopération décentralisée qui lie nos deux territoires autour de projets locaux est, par les échanges qu'elle suscite, est un levier à la disposition des collectivités tunisiennes et françaises pour répondre à leurs enjeux communs.

Aujourd'hui, et dans le contexte changeant que connaît la Tunisie, comment la coopération décentralisée peut-elle appuyer la consolidation du pouvoir local ?

20h00 : Cocktail-dinatoire à la Résidence de France à l'invitation de l'Ambassadeur de France en Tunisie (participation des partenaires internationaux et bailleurs ?)

Dimanche 21 octobre

08h00 : Accueil des participants

09h00 à 11h00 : Sessions thématiques animées par des grands témoins et experts

Le contenu des ateliers répond à des problématiques et préoccupations identifiées sur le terrain par les élu-e-s, leurs équipes, les experts et partenaires et relayées par la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes. Organisés sous le format d'un forum, la parole est ouverte à tous, et le débat est roi. Forts d'une tradition de décentralisation, l'opportunité sera donnée aux élu-e-s français d'échanger avec leurs homologues tunisiens autour de leur expérience, à la lumière du nouveau contexte institutionnel en Tunisie.

Format : Forum – demi cercle

- Un modérateur
- Deux Grands Témoins
- Un Rapporteur

Session 1 - Stratégie territoriale où comment construire une vision pour son territoire

Développement urbain, attractivité économique, cohésion sociale et préservation des ressources, la stratégie territoriale est essentielle à la mise en œuvre d'une action publique cohérente. Chaque territoire compte des spécificités : acteurs présents, ressources humaines, financières, matérielles, naturelles, systèmes auxquels il est intégré... C'est avec ces spécificités que les élu-e-s doivent compter dans leur compréhension des dynamiques territoriales à l'œuvre et des opportunités existantes. Comment mettre en place une stratégie de territoire viable sur un mandat municipal de 5 ans ?

Session 2 - Pour une gouvernance locale participative : les relations de l'élu-e avec la société civile, les citoyens et les médias

Les principes de démocratie participative et la redevabilité sociale figurent parmi les piliers du pouvoir local, tel que consacré dans le Chapitre VII de la Constitution tunisienne de 2014. Ils doivent être garantis par « une participation effective et globale des différentes catégories et des zones couvrant la collectivité durant les différentes phases de préparation des programmes de développement, de suivi de leur exécution et de leur évaluation » et la collectivité est tenue d'assurer la bonne information des citoyen-ne-s quant aux politiques et programmes de développement (article 105 du Code des Collectivités Locales). Avec de telles dispositions qui placent l'avenir des territoires aux mains de l'ensemble des citoyens, quels sont les outils à la disposition des élu-e-s pour garantir une gouvernance participative et pour communiquer leur vision auprès du grand public, de la société civile et des médias ?

Session 3 : Rapports entre l'Etat et les collectivités locales : quelle articulation de la décentralisation avec la déconcentration ?

Le principe de libre administration des collectivités tunisiennes a entraîné la suppression du contrôle a priori de l'Etat. Cette avancée significative, pour la Tunisie, en matière de décentralisation s'accompagne de responsabilités accrues pour les pouvoirs locaux, dont juridique. De nombreuses questions persistent sur le contrôle a posteriori et sur le rôle que peuvent jouer les gouverneurs (équivalent des préfets) dans leur relation avec les élu-e-s. Alors que les lois en faveur de la décentralisation sont en instruction, les réformes sur la déconcentration peinent à avancer. Cet atelier permettra de faire le point sur la notion cruciale de « contrôle de la légalité » et d'explorer les mécanismes à la fois internes et en lien avec les représentants de l'Etat au regard de l'expérience française.

Session 4 : La police municipale – rétrospectives entre le cas tunisien et le cas français

A sa création, le ministère tunisien dédié aux Affaires locales et à l'Environnement a hérité de la Direction Générale des Collectivités territoriales issue du ministère de l'Intérieur, sans pour autant récupérer les prérogatives en matière de police municipale. Celle-ci étant restée sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, les effets suivants ont été constatés : expansion de l'habitat informel et multiplication de décharges sauvages dans le paysage urbain. Les maires tunisien-ne-s se voient aujourd'hui privés du pouvoir qui leur permettrait de faire appliquer la réglementation en vigueur. En France, la police municipale est également une préoccupation majeure pour les élus et suscite de nombreux débats qui rejoignent les questionnements tunisiens : A quoi sert la police municipale ? Quel doit être son mandat et avec quel statut ?

11h00 à 12h30 : Pause-Café

Speed-dating entre élus municipaux

11h30 à 12h30 : Session 5 – Pouvoir local et leadership féminin

Exception dans le monde, la Tunisie a fait de la parité verticale et horizontale un principe de sa loi électorale. Le 6 mai dernier, cet objectif de parité a presque été atteint puisque 47% de femmes ont été élues dans les conseils municipaux. Nouvelles entrantes en politique, les femmes élues doivent être en

mesure de déjouer les pièges de la vie politique afin de gagner en influence, en confiance et affirmer leur propre style de leadership. Cette session aura pour but d'identifier les ressorts à la disposition des femmes élues pour affirmer leurs positions dans un environnement où statistiques, patriarcat, autocensure et intériorisation des stéréotypes de genre entravent les prises de parole.

12h30 à 13h30 : Restitution des ateliers et clôture

13h30 à 15h00 :

Déjeuner en présence du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Français, M. Jean-Yves Le Drian et du Chef du gouvernement tunisien (ou son représentant) ou MALE

15h00 à 17h00 : Visites Culturelles (en option)

- *Visite de La Marsa*
- *Musée du Bardo*
- *Musée de l'Acropolium de Carthage + Termes d'Antonin*
- *Visite de Sidi Bou Said et de la Maison du Baron d'Erlanger*
- *Visite de la Médina de Tunis*